

Renvoi au comité d'Instruction publique des réflexions du citoyen Gautherot sur le perfectionnement du télégraphe, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'Instruction publique des réflexions du citoyen Gautherot sur le perfectionnement du télégraphe, lors de la séance du 27 vendémiaire an III (samedi 18 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 252;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17777_t1_0252_0000_1

Fichier pdf généré le 07/10/2019

25

Le citoyen Gautherot offre des réflexions sur le moyen de perfectionner le télégraphe.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (47).

Le citoyen Gautherot propose à la Convention nationale les moyens de faire usage du télégraphe pendant la nuit : il s'agit de disposer convenablement derrière le télégraphe, par rapport à l'observateur, un corps suffisamment lumineux, pour que l'opacité de l'instrument soit distinguée. Cet objet peut être rempli, dit-il, par le moyen d'un transparent éclairé par le derrière avec des lampes à réverbère, disposées de telle façon que tous les rayons lumineux, paroissent sortir d'un point, aillent diverger avec le transparent. Il termine par indiquer comment les choses peuvent être disposées (48).

26

L'agent salpêtrier du district de Franciade [ci-devant Saint-Denis, Paris] annonce qu'il s'est fabriqué dans le district, depuis six mois, 65 319 livres de salpêtre, dont 59 335 livres ont été remis à la raffinerie de Paris.

Mention honorable, insertion au bulletin (49).

[*Le citoyen Deflandre à la Convention nationale, du 26 vendémiaire an III*] (50)

Citoyens,

C'est avec satisfaction que j'apprend à la Convention qu'il s'est fabriqué dans le district de Franciade pendant six mois 65 319 livres de salpêtre, dont 59 335 ont été remis à la raffinerie à Paris.

Salut et fraternité.

DEFLANDRE, agent salpêtrier.

27

Le représentant du peuple Turreau, en mission aux armées des Alpes et d'Italie, écrit contre l'association qu'on a voulu faire de son nom avec celui d'autres individus.

(47) P.-V., XLVII, 234. *Moniteur*, XXII, 280; *J. Fr.*, n° 753; *M. U.*, XLIV, 428.

(48) *Bull.*, 29 vend. (suppl.).

(49) P.-V., XLVII, 234. *Bull.*, 3 brum. (suppl.); *C. Eg.*, n° 799.

(50) C 322, pl. 1355, p. 13.

La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre, en décrète le renvoi au comité de Sûreté générale (51).

[*Turreau, représentant du peuple près les armées des Alpes et d'Italie réunies, à la Convention nationale, de Nice, le 20 vendémiaire an III*] (52)

Citoyens collègues,

A trois cents lieues de la Convention, près l'armée d'Italie, où sa confiance m'a placé, arrivant des avant-postes que je viens de visiter, j'apprends à mon retour que la calomnie est restée derrière moi, et que, par l'organe d'un de mes collègues, sans doute mal instruit, elle m'a frappé au milieu de vous.

La guerre de la Vendée, sur laquelle différents intérêts se reportent, a rappelé, à la séance du 8 vendémiaire, votre attention sur la conduite qu'y ont tenue les représentants que vous y avez envoyés. Tous vous doivent de nouveau le compte qu'ils vous en ont déjà rendu. Je n'abuserai pas de vos moments; mais l'inculpation dont j'ai été l'objet exige que je vous entretienne quelques minutes de moi.

Je sortirai donc du constant et profond silence dans lequel j'avais déposé neuf mois de veilles, de fatigues et de quelques dangers; continuellement à la tête des colonnes, je n'ai pu partager avec mes collègues l'administration particulière du département, mais j'ai servi la république, dans les champs de la Vendée, de tous mes instants et de tous mes moyens. Peu d'arrêts ont été signés de moi, ayant constamment suivi l'armée dans toutes ses marches, dans toutes ses actions. La Convention ne sera pas fatiguée par moi du détail des services trop bornés que j'ai pu rendre à ma patrie. Le soldat qui meurt pour elle n'aspire point à ce qu'elle se souvienne qu'il ait vécu.

Je n'ai qu'un fait à vous présenter.

Mon collègue Maignen, en vous parlant des horreurs dont vos cœurs ont frémi, et dont il vous a assurés que le général Turreau s'était rendu coupable sous les yeux même des représentants, vous a dit que, témoin comme eux de ces atrocités, j'excusai mon parent. C'est à la Convention seule à laquelle je répons que je quittai l'armée aussitôt qu'un de mes parents en eut le commandement.

Ce fut en vain que le comité de Salut public, au lieu de répondre aux lettres par lesquelles je lui demandais avec instance mon rappel, m'envoya une nouvelle commission pour les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée; je tins à la ferme résolution de ne pas rester plus longtemps auprès de l'armée. Je somme tous mes collègues qui dans ce temps y étaient présents, particulièrement Prieur (de la Marne),

(51) P.-V., XLVII, 234.

(52) *Moniteur*, XXII, 280-281. *Débats*, n° 756, 407-409; mention dans *Gazette Fr.*, n° 1021; *J. Fr.*, n° 753; *J. Paris*, n° 28; *J. Perlet*, n° 755; *M. U.*, XLIV, 427; *Rép.*, n° 28.